



Squat tapage jours et nuit

Par **samarcande**, le **09/03/2008** à **10:58**

Je loge pres d'un squat , qui regulierement organise des fetes ou n'inporte qui peut y participer moyenant finances (vente d alcool etc!), les fetes demarrent vers 21h et dure jusqu'a 8h le matin regulierement j' appel le commissariat rien ne change quel est mon recours juridique

Par **citoyenalpha**, le **09/03/2008** à **14:18**

Bonjour

Envoyer une lettre recommandée avec accusé de réception au maire de la commune afin de l'avertir de la situation et de lui demander d'y remédier.

Si rien ne se passe il convient de faire appel à un huissier afin de constater les faits.

Vous pourrez alors porter plainte auprès du procureur de la République.

En effet "Aucun bruit particulier ne doit, par sa durée, sa répétition ou son intensité, porter atteinte à la tranquillité du voisinage ou à la santé de l'homme [...]". L'un de ces trois critères, précisés à l'article R. 1334-31 du code de la santé publique, suffit à constituer un trouble de voisinage.

Restant à votre disposition